



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

## **NOTIFICATION D'UNE FUTURE ACTIVITÉ DE PIERCING ET/OU DE TATOUAGE**

En vertu de l'AR. du 25/11/05  
réglementant les tatouages et les piercings.

**A envoyer 15 jours ouvrables  
avant la date de début d'exercice  
de l'activité**

**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne  
alimentaire et Environnement**  
Direction générale Soins de Santé

Place Victor Horta 40, boîte 10  
1060 Bruxelles

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Numéro national :

Sexe :

Nationalité :

Adresse du domicile légal :

N° de téléphone :

N° de GSM :

e-mail :

Adresses du(es) futur(s) lieux d'exercice de la  
profession :

Noms de(s) l'établissement(s) :

Activité exercée : Maquillage permanent

Tatouage

Piercing

Qualité : Indépendant

Employé

N° de TVA :

N° d'entreprise :

Date de début d'exercice de la profession :

Je soussigné,

Certifie sincères et véritables les informations dans la présente notification et m'engage à faire état  
sans délai auprès de la Direction générale de toute modification.

Date :

Signature :